

## PROJET "REFUGE POUR CHAUVES-SOURIS"



Oreillard brun, dessin Christophe Jaberg

Depuis de nombreuses années, « **Chiroptera Neuchâtel – CCO** »<sup>1</sup> recense les colonies de reproduction de chauves-souris dans tout le canton, à la suite d'interventions, d'études ou simplement par signalement de particuliers.



Intérieur de combles occupé par des chauves-souris

Malheureusement, lors de **rénovations et transformations de bâtiments**, ces espèces protégées ne sont que très rarement (voire jamais) prises en compte, faute de connaissances adéquates de la part des propriétaires et des artisans, alors que des solutions simples existent. **Les gîtes sont ainsi souvent détruits et la conservation de ces animaux s'en trouve fortement affectée!**



Plaquette signalant la présence d'une colonie

Avec le projet "Refuge pour chauves-souris", nous souhaitons **établir un contact durable avec chaque propriétaire** des bâtiments-gîtes connus pour abriter des chauves-souris, seul garant de la protection du gîte à long terme.

La signalisation du gîte à l'aide d'une **plaquette** ainsi que la signature d'une **convention** rappelant le rôle et la responsabilité de chacun permettra d'informer correctement chaque propriétaire. Des **informations périodiques** permettront de garder un contact personnel.

**Vous pouvez nous aider en signalant les colonies de chauves-souris de votre village!**  
Contactez-nous au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds; [mhnc@ne.ch](mailto:mhnc@ne.ch)



Ce projet est soutenu par la Loterie Romande, WWF Neuchâtel, Pro Natura Neuchâtel et le Service de la faune, des forêts et de la nature du canton de Neuchâtel (SFFN).



<sup>1</sup> L'association « Chiroptera Neuchâtel – CCO » est l'organisme officiel chargé par le Service de la faune, des forêts et de la nature du canton de Neuchâtel (SFFN) de la conservation des espèces de chiroptères vivant sur son territoire, en application de la loi fédérale de 1966 et de la Convention de Berne.